

4. Différence entre éthique et morale :

Depuis longtemps, le mot « morale » fait rappeler l'idée de la loi, du « rappel à l'ordre », alors que le mot « éthique », plus récent, est associé au monde professionnel et technique, avec une nette accentuation sur la rigueur.

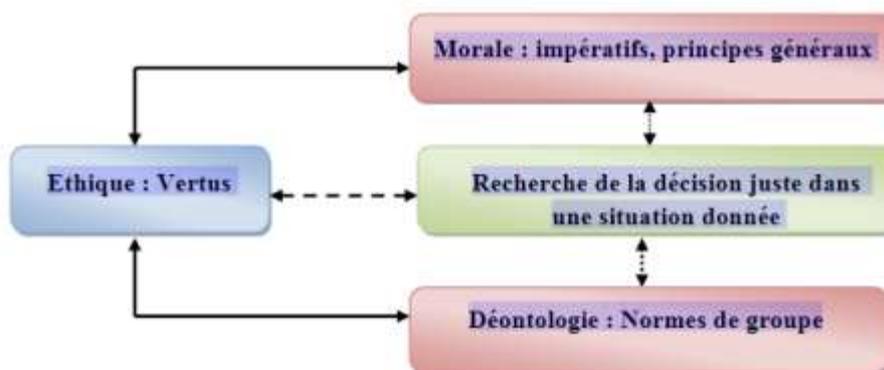
Ainsi les mots « morale » et « éthique » se rapportent tous les deux à des valeurs et des principes. La morale est l'activité de choisir et de décider, de juger, de justifier, de défendre les conduites, d'établir des règles, des lois, des codes, des pratiques. L'éthique, quant à elle interroge la morale, elle étudie comment doivent se faire les choix moraux, en se préoccupant sur les conséquences, les applications, les présupposés, les effets sur autrui, sur le groupe des différentes morales qui ont cours.

D'une manière générale, l'éthique part de notre intérieur et nous responsabilise, elle traite cas par cas et aboutit à un jugement éclairé. Cependant la morale est extérieure à l'individu, c'est une référence absolue qui interpelle avec autorité.

5. L'éthique déontologique :

En déontologie, l'action doit être conforme à la règle, et les conséquences de la règle ne sont pas sujettes à des décisions ou des réflexions particulières, c'est le principe du conséquentialisme. Nonobstant, du point de vue éthique, le professionnel assume les conséquences de son action même quand il choisit de se conformer à la règle. Il doit toujours opter pour la décision ayant le minimum d'effets négatifs. De plus, le professionnel doit être prêt à justifier son action et/ou son choix en éclairant ses raisons d'agir devant toute personne concernée.

Il est facile de le constater que la différence entre l'éthique et la déontologie font de ces deux concepts des ressources complémentaires ; chacune a des forces qui compensent les limites de l'autre. De là est né, l'éthique déontologique ou le déontologisme s'oppose au conséquentialisme, ce dernier affirme que les actions humaines sont à juger uniquement en fonction de leurs conséquences.



Cas pratiques d'éthique et déontologie du vulgarisateur : dans le tableau 1.1, nous présentons quelques actions qui doivent se faire dans l'éthique et déontologie et d'autres actions qui ne doivent pas se produire.

Actions à faire	Actions à ne pas faire
<ul style="list-style-type: none">• Saluer le groupe une fois arrivé.• Être ponctuel.• Solliciter de tenir la réunion en cercle• Communiquer et s'adapter avec la communauté.	<ul style="list-style-type: none">• Manquer de saluer le groupe.• Être en retard.• Réunir les gens d'une façon dispersée• Eviter de communiquer avec la communauté.